

Agrosil LR2

Référence : FDS_25_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 2
Date de révision: 17/10/2016
Remplace les éditions précédentes

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Agrosil LR2

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais/Biostimulants

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS
49 Avenue Georges Pompidou
92593 LEVALLOIS-PERRET Cedex

Téléphone : 09 82 55 28 56
Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) :

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) N°1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Peut provoquer une irritation des yeux chez les personnes sensibles.

Agrosil LR2

Référence : FDS_25_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 2
Date de révision: 17/10/2016
Remplace les éditions précédentes

3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

| Nom Chimique | No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement | Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) | Concentration [%] |
|-----------------|---|---|----------------------|
| Sodium silicate | 1344-09-8 | Skin Irrit. 2 ; H315 | <= 10 |
| | 215-687-4 | Eye Irrit. 2 ; H319 | |
| | 01-2119448725-31 | STOT SE 3 ; H335 | |

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Eau pulvérisée - Dioxyde de carbone (CO₂) - Produit sec – Mousse.

Agrosil LR2

Référence : FDS_25_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 2
Date de révision: 17/10/2016
Remplace les éditions précédentes

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Aucune donnée disponible.

5.3 Conseils aux pompiers

Information supplémentaire : Ce produit n'est pas inflammable. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter l'inhalation de la poussière. Voir équipement de protection individuelle à la rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Eviter une fuite ou un déversement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir rubrique 8

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de poussière. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Protéger de l'humidité. Conserver dans un endroit sec et frais.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Agrosil LR2

Référence : FDS_25_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 2
Date de révision: 17/10/2016
Remplace les éditions précédentes

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Pas de donnée disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

- | | |
|-----------------------------------|--|
| Protection respiratoire | : Le port d'un appareil respiratoire est requis en cas d'exposition aux poussières. |
| Protection des yeux | : Lunettes de sécurité |
| Protection des mains | : Porter des gants. |
| Protection de la peau et du corps | : Vêtement de protection. Tablier. Bottes |
| Mesures de protection | : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. |

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- | | |
|-------------------|--|
| Conseils généraux | : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Eviter une fuite ou un déversement. |
|-------------------|--|
-

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : Granuleux
Couleur : Blanc cassé
Odeur : Inodore
Seuil olfactif : Donnée non disponible
pH : Env. 7, (20 °C)
Point/intervalle de fusion : env. 130 °C
Point/intervalle d'ébullition : Non applicable
Point d'éclair : Non applicable
Taux d'évaporation : Non applicable
-

Agrosil LR2

Référence : FDS_25_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 2
Date de révision: 17/10/2016
Remplace les éditions précédentes

Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.

Limite d'explosivité, supérieure : Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable

Pression de vapeur : Non applicable

Densité de vapeur relative : Non applicable

Densité relative : Non applicable

Masse volumique apparente : env. 680 kg/m³

Hydrosolubilité : partiellement soluble

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non applicable

Température d'auto-inflammabilité : Non applicable

Température de décomposition : > 130 °C

Viscosité, dynamique : Non applicable

Viscosité, cinématique : Non applicable

Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif.

Propriétés comburantes : Non applicable

9.2 Autres informations

Aucune

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucune donnée disponible.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Agrosil LR2

Référence : FDS_25_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 2
Date de révision: 17/10/2016
Remplace les éditions précédentes

Toxicité aiguë

Produit :

Toxicité aiguë par voie orale :
DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit :

Espèce : Lapin
Durée d'exposition: 72 h
Evaluation: Pas d'irritation de la peau
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit : Espèce: Lapin
Durée d'exposition: 72 h
Evaluation: Pas d'irritation des yeux
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit: Remarques: Aucun(e) à notre connaissance.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit: Génotoxicité in vitro - Remarques: Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé)

Cancérogénicité

Produit: Remarques: Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Toxicité pour la reproduction

Produit : Effets sur la fertilité : Remarques: Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction
Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit : Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit : Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Information supplémentaire

Produit : Remarques: Peut provoquer une irritation des yeux chez les personnes sensibles.

Agrosil LR2

Référence : FDS_25_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 2
Date de révision: 17/10/2016
Remplace les éditions précédentes

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson : Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Intrinsèquement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes

Pollue faiblement l'eau. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Pour les professionnels : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Réemploi de l'emballage interdit. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor

Pour le grand public : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Eliminer les emballages, avec ou sans reliquat de produit, dans une déchetterie ou par un organisme agréé.

Agrosil LR2

Référence : FDS_25_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 2
Date de révision: 17/10/2016
Remplace les éditions précédentes

14. Informations relatives au transport

| Règlement Transport | ADR / RID / ADNR | IMDG | IATA |
|--|---|--------------------|-------------|
| 14.1 Numéro ONU | Non classé au transport de Marchandises Dangereuses | | |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations Unies | Non classé au transport de Marchandises Dangereuses | | |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Non classé au transport de Marchandises Dangereuses | | |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non classé au transport de Marchandises Dangereuses | | |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Aucun | Non polluant marin | Aucun |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Aucune précaution particulière (produit non classé au transport). | | |
| 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Non concerné | | |

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique ICPE : Non classé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

Agrosil LR2

Référence : FDS_25_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 2
Date de révision: 17/10/2016
Remplace les éditions précédentes

16. Autres informations

Texte complet des Phrases-H mentionnées dans la section 3 (Informations sur les composants)

| | |
|------|--|
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |

Texte complet pour autres abréviations

Eye Irrit.: Irritation oculaire
Skin Irrit. : Irritation cutanée
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Cette FDS a été révisée dans sa totalité

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.